

SÉANCE DU 1^{ER} JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le premier juillet à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt et un juin se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Christelle Le Guyader, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Jérôme Poignand, Samuel Bonnabesse et Laetitia Lefevre.

Etaient absents excusés : MM Bruno Bouvier, adjoint, qui a donné procuration à Monsieur Mickaël Buchard, adjoint, Benoit Pharis et Julie Foucteau.

Madame Laëtitia Lefevre est élue secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 5 juin 2024 est approuvé à l'unanimité

Sur demande de Monsieur le maire, le conseil municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour la question suivante :

- Budget commune : virement de crédits.

32-2024 : Plan mobilité de la CCE - groupement de commande.

Monsieur le maire expose que dans le cadre du Plan de Mobilité Simplifié et du Schéma Directeur Cyclable communautaire, il avait été proposé, en Conférence des Maires exceptionnelle du 23 mai 2023, de réaliser des études communales de déplacement par un bureau d'études, coordonnées par la Communauté de communes.

Ces études ont pour objectif d'identifier et de chiffrer les aménagements à prévoir dans les communes pour favoriser les modes de déplacements actifs (marche et vélo), tout en repensant la circulation dans les centres bourgs, la place de la voiture et la réappropriation des espaces publics pour les mobilités durables.

Lors du conseil municipal du 5 septembre 2023, les élus municipaux de Juvigné ont donné un accord de principe à cette étude. Cette étude complètera celle engagée avec le CAUE, ce qui permettra au Conseil municipal d'avoir tous les éléments pour décider des futurs aménagements du bourg. Lors du Conseil Communautaire du 4 juin 2024, il a été proposé aux communes volontaires d'intégrer un groupement de commandes pour la réalisation de ces études. Les communes ayant répondu favorablement sont Andouillé, Ernée (à l'extérieur du périmètre PDU), Juvigné, la Croixille, Larchamp, Montenay et Vautorte.

La CCE aura en charge l'organisation de la procédure de passation du marché pour le choix du bureau d'études, coordonnera l'ensemble du projet et sera l'interlocuteur du bureau d'études.

En parallèle, la CCE a répondu à un appel à projet de l'ADEME afin d'obtenir des subventions pour ces études. Des aides complémentaires seront également sollicitées auprès du Conseil Départemental.

Il est demandé au Conseil municipal de s'engager, dans le cadre de la convention de groupement de commandes jointe à la présente délibération, à :

- Prendre en charge le reste des dépenses afférentes à l'étude, subventions déduites, soit un montant prévisionnel :

o pour Andouillé : 2600 €

o pour Ernée : 2600 €

o pour Juvigné : 600 €

o pour la Croixille : 600 €

o pour Larchamp : 600 €

o pour Montenay : 600 €

o pour Vautorte : 600 €

Ces montants seront réajustés après validation des financements et en fonction du résultat de la consultation

- Valider la convention à intervenir entre les communes partenaires et la Communauté de communes de l'Ernée

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Valide la convention de groupement de commandes ci-annexée,

- Autorise le maire, ou la première adjointe, à signer la convention et les documents ou avenants en lien avec ce dossier.

33-2024 : Budget commune : Virement de crédits

Sur rapport et proposition du maire, le conseil municipal, à l'unanimité, considérant la vente de la maison située au 4 rue des Lilas à Juvigné, décide de faire le virement de crédits suivant :

Section d'investissement recette :

- Article 024 : + 75.094 €

- Article 1641 : - 75.094 €

Questions diverses :

Rapporteur : Régis FORVEILLE

- Pacte financier et fiscal avec la CCE :

Monsieur Forveille informe le conseil des discussions en cours entre la CCE et les 15 communes du territoire. Pour la commune de Juvigné, il n'y aurait pas d'impact financier majeur mais il faudra prendre en compte la mise en place des services communs RH et informatique de 2024 pour le budget N+1 de 2025.

- Projet du CCAS :

Monsieur le maire présente les avancées du projet de revitalisation du quartier de l'ancien restaurant route de La Croixille, avec, notamment, les premières hypothèses concernant le plan de financement. Le Conseil d'administration du CCAS a décidé de solliciter 3 architectes pour les missions suivantes : avant-projet sommaire (APS), avant-projet définitif (APD) et un suivi complet du projet à réaliser jusqu'à la fin des travaux. Une des 3 propositions pourra être retenue en septembre par le CCAS.

- Terrain Foot5 :

Monsieur le maire informe que les travaux sont à l'arrêt depuis quelques semaines.

- Tribune du stade :

Monsieur le maire informe le conseil de l'avancée du projet. La solution priorisée est l'installation d'une tribune préfabriquée en raison d'un coût plus abordable et de la rapidité de mise en place. Le budget 2024 ne prévoyant pas cette dépense, il est envisagé de valider ce projet en fin d'année pour une mise en œuvre début 2025. Toutefois, cette décision anticipée priverait les élus d'une marge de manœuvre pour les arbitrages à réaliser concernant les autres projets envisagés pour 2025 et qui ne pourront être validés que par le vote du budget en mars 2025.

- EHPAD :

Afin de valider le transfert de propriété du bâtiment de l'ancien EHPAD, le notaire souhaite connaître la valeur estimée du bâtiment. Cette valeur pourrait être le prix de base d'une future vente si le Conseil valide cela plus tard. Pour information, les Domaines avaient estimé le bâtiment à 190.000 € mais nous pouvons considérer que la valeur est aujourd'hui différente. Après en avoir débattu, les élus décident de prendre une délibération au prochain conseil municipal début septembre.

- Etude circulation pédestre du CAUE :

Une réunion de présentation de l'étude est proposée le mardi 23 juillet à 15h30 en mairie.

Rapporteur : Michèle GILLES

- Bilan des animations de juin :

Madame Gilles donne un bilan du Tournoi de foot, de la Fête de la musique et de la Fête de l'école.

- Associations :

Madame Gilles donne le compte rendu de la réunion des associations pour le Marché de Noël qui sera reconduit par les associations volontaires. La prochaine réunion aura lieu le 12 septembre.

Les élus ne donnent pas suite à la demande d'une association concernant l'achat, par la commune, de petits stands qui seraient ensuite prêtés aux associations communales.

La fête du musée aura lieu le dimanche 8 septembre.

- Jumelage avec Chocianow :

Madame Gilles donne un compte-rendu positif sur le récent séjour en Pologne. Toutefois, l'absence du maire de Chocianow lors de cette rencontre interroge les élus sur la pérennité de ce jumelage.

- Fleurissement :

Madame Gilles rappelle que le jury communal aura lieu le mercredi 3 juillet.

- Bulletin :

La prochaine réunion de la commission aura lieu le mercredi 10 juillet à 20h00.

Rapporteur : Régis Forveille

- Travaux de l'église :

Les travaux viennent de reprendre. La première tranche est en cours de finition. Les travaux complémentaires à la première tranche sont en cours. Les travaux de la seconde tranche vont commencer.

Rapporteur : Magalie POURIEL

- Service enfance jeunesse :

Le nombre d'inscriptions pour l'accueil de loisir de cet été est très satisfaisant avec 40 à 60 jeunes par jour.

Les travaux du futur Espace jeunes viennent de débuter. Le conseil municipal visite les lieux en fin de réunion.

- Compétence enfance jeunesse :

Madame Pouriel informe les élus de l'engagement d'une réflexion des 15 communes sur le devenir de la compétence communale sur l'enfance et la jeunesse.

- Ecole :

Une nouvelle directrice va prendre ses fonctions en septembre. La remise des dictionnaires aux CM2 aura lieu ce jeudi 4 juillet.

Les élèves des CM1 et CM2 ont passé leur permis piétons et internet à l'école.

Madame Pouriel donne le compte rendu du dernier conseil d'école. Les effectifs restent stables avec 114 élèves et 5 classes. Un projet important de sortie scolaire est prévu l'an prochain.

Rapporteur : Mickaël BUCHARD

- Station d'épuration :

Une réunion pour définir le calendrier des travaux aura lieu le mercredi 10 juillet.

Laëtitia Lefeuvre donne le compte-rendu de l'assemblée générale du club de football. L'association se porte bien en termes d'effectifs et de finance. Le club remercie la municipalité pour son accompagnement tout au long de l'année. Les travaux pour la tribune sont espérés au cours de la prochaine saison.

Le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé à l'organisation des élections.

Le second tour des élections législatives aura lieu le **dimanche 7 juillet**.

Le prochain Conseil municipal est fixé au **mardi 3 septembre à 20h00**.

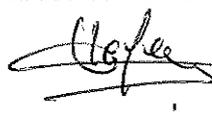
Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à vingt-deux heures vingt-cinq.

Le Maire,



Régis Forveille

La secrétaire de séance,



Laetitia Lefeuvre

Publié le 4 septembre 2024